

RÈGLEMENTS SMCL - CONCOURS ET CONCERT D'ÉTUDIANTS - 2019

DEMANDES

Remplir le formulaire ci-joint et le poster, avec les frais de demande appropriés, à la SOCIÉTÉ DE MUSIQUE DE CHAMBRE DU LAKESHORE, C.P. 10008 CSP Sainte-Anne, Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec) H9X 0A6 au plus tard samedi le 2 mars 2019. Toute demande reçue après le 2 mars sera refusée. Les frais de demande ne sont pas remboursables.

FRAIS

Solistes : Junior: 20\$; Senior: 25\$;
Participants additionnels d'une même famille: 15\$ chacun
Ensembles: Junior: 20\$ / Senior: 25\$ par participant
jusqu'au maximum de 75\$ par ensemble

ÉLIGIBILITÉ

Les candidat(e)s DOIVENT être domicilié(e)s sur le territoire de la Société, soit entre les limites de l'est de Lachine, Dorval, de Dollard-des-Ormeaux, de Roxboro et de Pierrefonds et celles de l'ouest de Hudson, de Saint-Lazare, de Vaudreuil-Dorion et de Rigaud. Cependant dans le cas d'un ensemble, au moins 60% de ses membres doivent être domiciliés sur ce territoire.

Les candidats peuvent se présenter dans l'une ou l'autre des catégories suivantes:
Junior : de 4 à 11 ans au 1^{er} avril 2019; **Senior** : de 12 à 18 ans au 1^{er} avril 2019.

INSTRUMENTS

Cordes, vents, cuivres, piano, orgue, clavecin et guitare **mais non la voix.**

RÉPERTOIRE

Catégorie junior: une pièce ou des pièces jouées dans un temps de 2 à 5 minutes.

Catégorie senior: une pièce ou des pièces jouées dans un temps de 4 à 10 minutes.

IMPORTANT: Veuillez indiquer la durée de chaque pièce sur le formulaire d'inscription. **TOUTE EXÉCUTION QUI DÉPASSE LA LIMITE MAXIMALE NE SERA PAS ACCEPTÉE.**

Veuillez noter que les juges choisiront la/les pièce(s) présentée/s lors du concert.

À moins que la musique à être jouée ait été composée pour un instrument solo, le(la) candidat(e), autre que les pianistes, doit être accompagné(e).

Aucune substitution du choix de musique ne sera permise suite au 2 mars 2019. La/les pièce/s jouée/s au concert doit être celle/s présentée/s lors de l'audition.

Il est essentiel que les candidat(e)s apportent deux(2) copies de leur musique à l'usage des juges AVEC LA PREMIERE MESURE DE CHAQUE LIGNE NUMEROTEE. Ces copies ne seront pas retournées sauf si demandé.

Nous encourageons l'enregistrement vidéo ou audio des présentations sur approbation du candidat. Seul les parents et amis du candidat seront admis pendant l'audition.

ENDROIT

L'église Union, 24 rue Maple, Sainte-Anne-de-Bellevue. SVP utiliser l'entrée extérieure à la Salle Adair (à gauche de l'entrée principale) et veuillez suivre les indications.

DATE ET HEURE

Les auditions se tiendront le samedi 23 mars 2019. L'heure précise de l'audition de chaque candidat(e) lui sera communiquée par courriel. Les candidat(e)s devront se présenter au moins 15 minutes avant l'heure de leur audition. L'heure assignée ne pourra pas être changée.

AVIS

Les candidat(e)s seront avisé(e)s par la poste ou par courriel dans la semaine suivant les Auditions si il/elle participera au Concert des étudiants du dimanche 14 avril 2019.

Pour de plus amples renseignements,
communiquez avec:

Claudette Harland au 514-697-3036 (claharl@yahoo.ca)
ou Lise Arcoite au 514-696-0434 (larcoite@videotron.ca)